

Taxi le journal

Bureau du taxi
et du remorquage
de Montréal

UN « FANTÔME » SE FAIT PRENDRE... EN PLEIN JOUR !



Le 13 septembre dernier, deux inspecteurs du Bureau du taxi ont eu la surprise de croiser le chemin d'une voiture littéralement « déguisée » en taxi. Dôme, plaque, vignette, compteur, tout l'équipement standard y était. Mais les inspecteurs avaient l'œil aiguisé et un petit détail a piqué leur curiosité.

Alors qu'ils circulaient à bord de leur voiture d'inspection boulevard Saint-Michel, leur attention a été attirée par une voiture taxi de marque Hyundai Elantra qui passait par là. Intrigués par le fait que ce genre de voiture est très peu utilisée dans l'industrie, nos deux

finis renards ont décidé de s'approcher et de vérifier le numéro de la plaque dans leur ordinateur de bord. Quelle ne fut pas leur surprise de constater que celle-ci correspondait à... une Oldsmobile 1992 !!!

Après avoir demandé à la conductrice d'immobiliser le véhicule sur le côté de la chaussée, les inspecteurs ont eu une autre surprise : il y avait deux numéros différents sur la même vignette ! Ils ont alors constaté que la plaque était non seulement invalide, mais que c'était en plus une fausse plaque, coupée en deux et ressoudée avec le fameux « T » au début.

DANS CE NUMÉRO

DÉPANNAGE

L'exclusivité pour les remorqueurs 3

TRANSPORT ADAPTÉ

de nouveaux permis sont délivrés 4

NOUVELLE CHRONIQUE : MON TAXI

Entrevue avec Yvon Beaulieu 5

NOUVEAU RÈGLEMENT

dans l'industrie du taxi 6 et 7

COMMUNIQUÉ DU PDQ 29

Le vol dans les voitures taxi 8

Il n'en fallait pas plus pour que la voiture soit saisie par la police pour une période 30 jours et qu'une série de constats d'infraction soit remise à la conductrice. Fausse plaque, permis impayé, amende impayée et permis de conduire expiré. La facture totale dépassera probablement les 3 000 dollars, de quoi faire réfléchir tout individu qui s'adonne à ce type de fraude.

Un beau coup de filet pour les inspecteurs, mais surtout un signe qu'il faut redoubler de vigilance afin d'éviter d'autres cas du genre et ainsi protéger l'industrie du taxi contre les fraudeurs.

LE MOT DU DIRECTEUR

C'est avec fierté que nous vous présentons aujourd'hui *Taxi Le Journal*, le nouveau bulletin d'information du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal, qui remplace *Le Taxi Scoop*.

Avec une nouvelle image et un nouveau nom, *Taxi Le Journal* se veut la référence montréalaise de l'industrie du taxi. Vous y trouverez des articles sur l'actualité, une chronique juridique, des dossiers de fond, des articles sur la réglementation, etc.

De plus, *Taxi Le Journal* fait place à la vie montréalaise de l'industrie, en présentant une nouvelle chronique intitulée *Mon taxi*, une entrevue avec un chauffeur de taxi de Montréal qui nous parle de son quotidien, de sa perception du métier, de ses opinions sur la vie ou d'autres sujets qui le touchent.

Taxi Le Journal paraîtra quatre fois par année et veillera à vous tenir informé sur tout ce qui a trait à l'industrie.

Vous avez des commentaires ? Vous voulez exprimer une opinion ? Écrivez-nous à : **Taxi Le Journal, 4949, rue Molson, Montréal (Québec) H1Y 3H6.**

Bonne lecture !

Richard Boyer, directeur
Bureau du taxi et du remorquage

LE TAXI À MONTRÉAL : UNE INDUSTRIE QU'IL FAUT DÉVELOPPER

À l'heure où les villes sont confrontées aux grands enjeux de transport et d'environnement, l'amélioration de la qualité des services de taxi fait partie des priorités que s'est donnée la Ville de Montréal pour les prochaines années. L'industrie du taxi constitue un rouage important de l'offre de transport aux résidents et aux visiteurs de la nouvelle Ville de Montréal. Nous souhaitons instaurer, en partenariat avec l'industrie, une culture de service axée sur les besoins du client qui feront des chauffeurs de taxi des professionnels fiers de leur profession. À cette fin, nous avons adopté, au printemps dernier, un document d'orientation pour la période 2003-2005 visant à propulser Montréal au rang des premières métropoles d'Amérique du Nord, en augmentant le nombre d'utilisateurs du taxi.

À court terme, nos efforts seront concentrés sur l'amélioration de l'offre de transport par taxi en rajeunissant le parc de taxis et en augmentant l'offre de transport adapté par taxi. Le but est de toujours tendre vers une industrie mieux structurée, plus performante, et donc plus rentable.

Concrètement, le rajeunissement du parc fera en sorte qu'un véhicule devra dorénavant avoir moins de 5 ans lors de son entrée en service et au plus 10 ans à la sortie. Ce rajeunissement est un prérequis nécessaire au développement d'une image de marque pour l'industrie et fait partie d'une stratégie ayant pour objectif d'accroître le confort des passagers. Nous pourrions ainsi rehausser la perception des citoyens à l'égard de l'état du parc automobile.

À terme, cette stratégie aura un impact positif sur la clientèle et renforcera l'image d'ambassadeur de l'industrie auprès de la clientèle touristique.

En parallèle, le plan d'action vise une amélioration marquée du transport adapté par taxi. À ce propos, une étude pilotée par la Commission des transports du Québec, à la fin de 2002, concluait qu'il existe une forte demande pour ce type de service, qu'elle soit touristique ou locale, à toute heure du jour et partout à Montréal, mais que l'industrie répondait mal à cette demande.

Afin de contrer ce phénomène, le document d'orientation du printemps prévoit explicitement que les intermédiaires en service de transport par taxi devront compter un minimum d'un véhicule adapté au sein de leur flotte. Cette mesure permettra d'ajouter près de 50 nouveaux véhicules adaptés sur le territoire.

De plus, le Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal, en collaboration avec ses différents partenaires, mettra sur pied une campagne promotionnelle, en 2004, afin de mousser l'offre de service en transport adapté auprès des clientèles visées.

Parmi les autres orientations retenues, il faut noter l'obligation faite à un titulaire d'un permis de propriétaire de taxi d'utiliser un véhicule de type berline ou familiale ayant un empattement de 261 centimètres. Nous estimons que cette mesure s'inscrit dans la continuité de l'amélioration du confort des véhicules et sera un facteur supplémentaire

qui jouera en faveur du renforcement de l'image de marque de l'industrie. Tout ceci s'inscrit dans une volonté ferme de la Ville de Montréal de travailler au développement soutenu de l'industrie du taxi, dans une perspective d'un meilleur service à la clientèle et de l'ouverture de nouveaux marchés.



Claude Dauphin

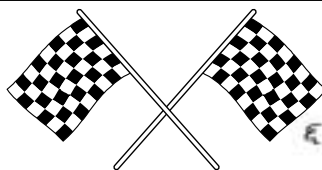
*Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Responsable du dossier transport
Président de l'arrondissement Lachine*



Manon Barbe

*Conseillère associée
Présidente de l'arrondissement LaSalle*

Taxi Direct



Jusqu'à 27 000 véhicules disponibles !!!

TOUTES LES MARQUES ET TOUS LES MODÈLES + PRIX DE GROS GARANTIS SANS FRAIS + ÉTAT DES VÉHICULES GARANTI

TAXIS ADAPTÉS 

Appelez-nous !!!

SPECIAL CHAQUE SEMAINE

Livraison immédiate

téléphone : (514) 737-9997

• fax : (514) 737-0359

• www.taxidirect.ca

VIRAGE EN U

La ville de Londres a décidé de faire demi-tour et de garder intacte sa réglementation touchant le rayon de braquage (turning radius) requis pour les véhicules taxis. En place depuis 40 ans, cette réglementation prévoit que les taxis londoniens doivent, pour circuler dans les rues étroites de la ville, être en mesure d'effectuer un virage en U à l'intérieur d'un rayon de 7 mètres.

Le maire de Londres, M. Ken Livingston, s'est dit d'avis qu'il valait mieux apporter des améliorations à la réglementation plutôt que de le revoir en profondeur. Estimant que le maintien de la règle du 7 mètre était appropriée, le maire de Londres a déclaré : « Cela protégera la qualité du service, particulièrement pour les personnes handicapées, et maintiendra la valeur des investissements faits dans le véhicule par des milliers de chauffeurs ».

Les supporteurs du maintien de la norme du 7 mètres de braquage ont fait valoir que celle-ci permettait aux chauffeurs de faire un virage en U plutôt qu'en trois temps, et donc d'offrir un service de meilleure qualité aux personnes handicapées, aux personnes âgées, à ceux qui portent des paquets, des valises ou manipulent une poussette.

Le directeur du Transport for London's Taxi and Private Hire, M. Ed Thompson, en rajoute. «...Les clients peuvent être assurés que les taxis londoniens continuent d'avoir tous le même degré d'accessibilité offrant un service de qualité aux personnes handicapées, incluant celles utilisant une chaise roulante ».

La conséquence du maintien de cette règle du 7 mètres fait en sorte que la fabrication des taxis de Londres continuera de se faire dans deux entreprises de cette ville, fermant ainsi la porte à toute concurrence étrangère, notamment de la part d'entreprises canadiennes. Il faut savoir que la prochaine révision du règlement est prévue en...2013.



LE DÉPANNAGE une exclusivité pour les remorqueurs

En juin dernier, la Ville de Montréal adoptait le Règlement sur le dépannage et le remorquage de véhicules, dont une section touche spécifiquement les activités de survoltage de véhicule et le déverrouillage de portières.

L'industrie du dépannage et du remorquage réclamait depuis longtemps l'exclusivité de ce champ d'activité, notamment pour des raisons de compatibilité avec les autres activités de dépannage (crevaisons, bris mécanique, panne d'essence, etc) et d'accroissement de la rentabilité des équipements.

Les négociations entre les représentants de l'industrie et ceux de la Ville de Montréal ont conduit à l'adoption d'une réglementation stipulant que le démarrage et le déverrouillage doivent être faits par un détenteur de permis de remorquage muni d'un véhicule de dépannage, lequel doit contenir un coffre à outils, des feux jaunes pivotants clignotants installés en permanence sur le véhicule, un extincteur chimique, des fusées routières, un ensemble de déverrouillage de portière, un système d'approvisionnement en carburant conforme aux normes de l'ACNOR, etc.

Tous les chauffeurs doivent donc prendre note que tout contrevenant à cette disposition du règlement sur le dépannage et le remorquage est passible d'une amende de 138 \$.

SUBVENTION À LA CONVERSION DES TAXIS

Le Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant en est maintenant à sa troisième année d'existence.

D'une durée de cinq ans, ce programme avait pour objectif la mise en service de 178 taxis adaptés additionnels à l'échéance du 31 mars 2006 sur l'île de Montréal. Le Programme consiste en l'attribution par le ministère des Transports d'une subvention d'un montant de 19 000 \$ afin de favoriser la croissance du nombre de taxis adaptés à Montréal. Ce montant couvre presque entièrement le coût

des adaptations requises pour le transport des personnes handicapées. À ce jour, 49 bénéficiaires de la subvention ont donné suite à leur engagement et ont mis en service un taxi adapté dans les agglomérations de taxi A-5, A-11 et A-12 de l'île de Montréal.

Depuis le 1^{er} avril 2003, le Ministère a accordé des subventions à une quinzaine de titulaires de permis de propriétaire de taxi restreint au transport des personnes handicapées de l'agglomération A-511 et A11, un type de permis créé par la *Loi concernant les services de transport par taxi en juin 2002*.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme vous pouvez communiquer avec monsieur Robert Bessette de la Direction de l'île-de-Montréal du ministère des Transports du Québec au (514) 873-7781, 1 poste 230.

général taximètre inc

- **Vente et réparation de taximètres**
- **Installation de taximètres et radios**
- **Fabrication de lanternons**

**Général Taximètre Inc.
est mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

- **Taximètre Pulsar**
- **Système de caméra de sécurité pour taxi à partir de **36,65\$** par mois**
- **Plancher de vinyle (6 choix de couleurs)**
- **Installation de support pour vélo**
- **Installation d'attache-remorque**



**1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1**

**Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113**

TRANSPORT ADAPTÉ DE NOUVEAUX PERMIS DE TAXI SONT DÉLIVRÉS

À la fin de 2002, la Commission des transports du Québec a mené une enquête publique ayant pour objectif de tracer le portrait réel de la situation du transport des personnes handicapées ainsi que celles à mobilité réduite pour les agglomérations A-5, A-11 et A-12. L'enquête a permis d'identifier clairement un besoin en cette matière et de conclure qu'il était devenu nécessaire d'émettre de nouveaux permis de propriétaire de taxi pour desservir uniquement ces clientèles.

Soucieux de voir apparaître une offre de service qui tienne compte de la réalité de l'industrie, le Bureau du taxi est intervenu lors de l'enquête en déposant un mémoire qui traçait un portrait détaillé de la situation.

Le document soumis par le Bureau expliquait que les enjeux de ce dossier touchent non seulement l'identification précise des besoins, mais également les exigences que devraient rencontrer l'offre de service, l'émission de nouveaux permis et la répartition géographique des véhicules.

Il signalait également à la Commission que l'offre de service pour le transport interhospitalier était déficiente et que déjà des organismes comme l'OPHQ, Kéroul et Ruta se disent prêts à faire connaître l'offre de service spécialisé dès qu'elle sera présente.

Par ailleurs, le besoin particulier révélé par l'enquête de la Commission existe autant pour le transport collectif que pour le transport individuel et il est présent en tout temps et partout, sur le territoire de la ville de Montréal. Il est particulièrement accentué aux heures de pointe.

À ce propos, l'enquête a démontré que les personnes qui doivent se déplacer avec un véhicule adapté ne peuvent obtenir un service qu'en réservant un véhicule plusieurs jours à l'avance, autant pour le transport collectif qu'individuel.

La Commission se dit donc d'avis qu'il faut émettre en priorité de nouveaux permis pour des véhicules adaptés sur toute l'île de Montréal afin d'assurer la desserte complète du territoire, d'accélérer le service et d'augmenter la rentabilité de ce type de transport.

A cet effet, la décision de la Commission fait état de l'obligation du rattachement de ces automobiles à un intermédiaire en services de transport par taxi et au besoin, de formation des détenteurs de ces permis.

L'enquête a également démontré que les besoins des clients sont multiples et qu'il existe plusieurs façons de répondre à chacun des besoins exprimés.

Ainsi, les besoins de la clientèle à mobilité réduite sont beaucoup plus axés sur la nature des véhicules servant au déplacement, tandis que ceux des personnes présentant d'autres déficiences sont plus liés à la formation professionnelle du chauffeur et aux services complémentaires qu'il peut fournir. Ces derniers services peuvent être assurés par berline et l'industrie s'est engagée à continuer sa réflexion, notamment sur le besoin de formation de ses membres.

À ce jour, la Commission des transports du Québec a reçu des demandes pour 118 permis de taxi restreint pour l'agglomération A 11. A la fin août, la Commission avait procédé pour cet endroit à l'émission de 17 permis de taxi restreints reliés au transport des personnes handicapées, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ayant besoin d'assistance ainsi que leurs accompagnateurs. La Commission a également reçu des demandes pour 21 permis restreints dans l'agglomération Est de Montréal et pour un nombre identique pour l'agglomération Ouest de Montréal.

Dans ce deux derniers cas, aucun permis n'a encore été émis.

Source : Commission des transports du Québec

Mon TAXI

Une entrevue avec... **Yvon Beaulieu**

NDLR : l'entrevue qui suit est la première d'une série au cours de laquelle ferons le portrait du quotidien d'un chauffeur de taxi montréalais. Une nouvelle entrevue sera publiée à chaque numéro du Taxi Le Journal

Dans la famille Beaulieu, on est chauffeur de taxi de père en fils. Alors que son père a exercé ce métier pendant 45 ans, M. Yvon Beaulieu, lui, est au volant d'une voiture taxi depuis maintenant 44 ans. Il fait ses débuts dans le métier pour la compagnie Woodland, de Verdun, en 1959; coût du permis : 200 \$... !!!

« Dès mes débuts, mon père m'a dit que si je voulais être un bon chauffeur de taxi, il y a deux choses que je devais respecter. D'abord, l'honnêteté et la ponctualité. Ensuite, quand un client monte à bord, toujours prendre le chemin le plus court. À cette époque, il y avait autant de clients sur la rue qu'il y avait d'appels. Donc, plus on déposait un client à destination rapidement, plus on avait de chances d'en faire monter un autre à bord rapidement » de dire M. Beaulieu.

Une époque où il y avait plus de clients que maintenant ?

« Beaucoup plus, répond-t-il. Dans ce temps-là, il y avait moins de monde avec des voitures. Les bonnes années de taxi se sont terminées tout de suite après Expo 67 » observe M. Beaulieu. Il ajoute que ce changement drastique peut s'expliquer par l'attribution d'un grand nombre de permis temporaires valable uniquement durant l'Expo, permis qui ne furent jamais rappelés par la suite, ce qui a contribué à accroître considérablement l'offre.

La sécurité des chauffeurs

Sujet toujours d'actualité et qui ne manque pas de soulever les passions, la sécurité des chauffeurs est une préoccupation sur laquelle M. Beaulieu a des vues bien arrêtées.



« Le métier de chauffeur de taxi est plus dangereux qu'il ne l'était avant. L'une des raisons, est que les problèmes rencontrés avec les clients touchaient particulièrement la surconsommation d'alcool. Bien sûr qu'une personne ivre peut causer des problèmes au chauffeur. Mais aujourd'hui, le même client est drogué et il est prêt à tout pour voler l'argent du chauffeur afin de s'acheter de la drogue » estime M. Beaulieu.

La belle époque ...

« Dans le temps des fameux cabarets de Montréal, il n'y avait pas de problème comme aujourd'hui. À cette époque, les gens consommaient de l'alcool, ressortaient du cabaret et nous allions les reconduire à domicile sans autre formalité. Aujourd'hui, les clients sortent des bars drogués et causent des problèmes importants pour les chauffeurs. »

La partition entre le chauffeur et le client est-elle une solution ?

« Pas vraiment. La vaste majorité des chauffeurs sont propriétaires de leur véhicule. Ils l'utilisent donc pour leurs sorties familiales, ce qui rend la vie de la famille très désagréable quand les enfants sont séparés des parents par une vitre »

Une autre solution ?

« Je crois que l'utilisation d'un appareil qui prendrait la photo du client serait une façon efficace de décourager les fauteurs de troubles. Et pourquoi pas enregistrer les conversations ? On atteindrait le même but que la partition, pour environ le même prix, mais sans les désagréments de la vitre. »

« Il ne faut pas oublier non plus, ajoute M. Beaulieu, que les incidents malheureux ou les attaques contre les chauffeurs surviennent entre 22h et 4h le matin. C'est donc aux chauffeurs qui travaillent la nuit qu'il faut poser la question, car il se passe rarement quelque chose en plein jour. Le danger est plus la nuit. »

« J'adore mon métier » lance M. Beaulieu quand on lui demande de jeter un regard sur sa carrière.

Et si c'était à refaire ?

« Tout de suite. Et pour plusieurs raisons. J'ai fait une belle vie comme chauffeur, parce que le métier me procurait de la liberté. Liberté de déplacement. Liberté de travail, d'organisation des horaires.

À cette époque, il y avait de l'argent à faire. Quand la famille avait des besoins monétaires, que ce soit pour les achats de Noël ou pour les effets scolaires, on partait faire du taxi durant quelques heures et on ramassait la somme nécessaire. »

Quel est l'enjeu principal auquel l'industrie devra faire face au cours des prochaines années ?

« La qualité des chauffeurs est le principal défi » de conclure M. Beaulieu, soulignant que la qualité du service à la clientèle fait actuellement en sorte que de plus en plus d'entreprises font appel à des chauffeurs privés.

NOUVEAU RÈGLEMENT POUR L'INDUSTRIE DU TAXI

La Ville de Montréal a adopté en juin dernier des modifications au règlement relatif au transport par taxi sur son territoire. L'article qui suit expose les grandes lignes de ce nouveau règlement.

■ Le **niveau du liquide de freinage**, lequel ne doit jamais être sous le niveau indiqué par le fabricant ou, à défaut d'indication, à moins de 10mm au dessous du col de l'orifice de remplissage;

■ Le **frein de stationnement**, dont le mécanisme d'application doit être activé à quelques reprises afin d'évaluer le libre fonctionnement de ses câbles et sa conformité à l'égard de l'immobilisation du véhicule. De plus, le chauffeur doit s'assurer de l'activation d'un voyant lumineux, situé sur le tableau de bord, lorsque le frein est appliqué;

■ Les **phares**, les **feux** et les **indicateurs du véhicule**, dont notamment les phares de croisement ainsi que les feux de direction, de détresse et de position qui doivent être opérationnels;

■ Les **pneus**, qui ne doivent révéler aucun point d'usure, de fissure, de coupure ou de déchirure exposant la toile de renforcement ou la ceinture d'acier, ni ne présenter de renflement ou de déformation anormale, ni être affectés d'une matière ou d'un objet, logé dans la bande de roulement ou dans le flanc, pouvant causer une crevaison ;

■ Le **klaxon**, qui doit fonctionner adéquatement selon les normes du fabricant;

■ Les **essuie-glaces**, et le **niveau de lave-glace**, qui doivent fonctionner efficacement.

De plus, lors de la vérification, le chauffeur doit fournir, tel qu'indiqué sur le formulaire :

■ Une description des équipements standard manquants ou détériorés ;

■ Une description de la surface extérieure (endommagée par les avaries, l'usure, la rouille ou autre réaction corrosive, ou en état de réparation) s'il y a lieu;

■ Une description de la surface intérieure (endommagée ou maculée) s'il y a lieu;



■ Une description de la propreté intérieure et extérieure du véhicule ainsi que du compartiment à bagages.

Une fois rempli, le chauffeur doit garder une copie du formulaire à bord du véhicule durant 30 jours et en remettre une copie au propriétaire du véhicule qui doit la conserver durant 6 mois.

Le numéro de lanternon

Dorénavant, tout nouveau propriétaire de taxi ou tout propriétaire de taxi qui décide de se joindre à une nouvelle association de service doit obligatoirement afficher sur le lanternon de son véhicule un numéro identique à celui de sa vignette.

Voir **RENOUVELLEMENT**, ci-contre

TARIFICATION

Aéroport de Montréal, destination Cité du Havre

Les chauffeurs de taxi qui effectuent des courses à partir de l'aéroport de Dorval doivent prendre note qu'au sens de l'article 8 du Règlement sur les tarifs du transport privé par taxi de la Commission des transports du Québec, les immeubles situés sur l'avenue Pierre-Dupuy, jusqu'au pont de la Concorde, font partie de la zone du centre-ville et bénéficient du tarif forfaitaire de 28 \$. Vous trouvez ci-contre une carte délimitant la zone centre-ville.



NOUVEAUX TARIFS RENOUVELLEMENT DE PERMIS

DEPUIS LE 26 JUIN 2003, LES TARIFS SUIVANTS SONT EN VIGUEUR :

Renouvellement - permis de travail :
100 \$ / 2 ans

Renouvellement - permis de taxi régulier :
140 \$ annuellement*

Renouvellement - permis d'intermédiaire en service :
250 \$ annuellement

Duplicata de vignette :
20 \$

Transfert d'un permis de propriétaire de taxi :
250 \$

** Pour le propriétaire de taxi qui s'est déclaré coupable ou a été reconnu coupable d'une infraction concernant la non-conformité de son véhicule au cours de l'année précédente, le droit annuel pour son permis sera majoré d'un montant de 10 \$ par infraction, jusqu'à un maximum de 50 \$.*



QUELQUES EXEMPLES

Véhicules de 261 cm d'empattement ou plus

Honda Civic LX 1999 (262 cm)
Nissan Altima 1999 (262 cm)
Pontiac Sunfire 1999 (264 cm)
Dodge Néon 1999 (264 cm)

Véhicules **non autorisés** de 261 cm d'empattement ou moins

Hyundai Accent 1999 (240 cm)
Nissan Sentra 1999 (254 cm)
Suzuki Esteem 1999 (248 cm)

Le tableau qui précède n'est pas exhaustif. Vous pouvez consulter le Data Book pour obtenir toutes les informations nécessaires. En cas de doute, vous pouvez communiquer avec le Bureau du taxi et du remorquage du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

L'EMPATTEMENT

Le nouveau règlement stipule que tout nouveau véhicule immatriculé comme taxi doit comporter un empattement* minimal de 261 centimètres.

Le propriétaire d'un taxi déjà immatriculé au moment de l'entrée en vigueur du règlement et dont le véhicule ne présente pas un empattement de 261 cm jouit d'un droit acquis et n'est pas obligé de changer de véhicule.

** L'empattement correspond à la distance entre les essieux avant et arrière d'un véhicule.*

DES VÉHICULES PLUS JEUNES

Depuis le mois de juin dernier, un nouveau règlement sur le transport par taxi est en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal. Une section de ce règlement prévoit que tout véhicule immatriculé pour la première fois en tant que taxi doit être âgé de moins de 5 ans.

Pour calculer l'âge d'un véhicule, on utilise la date du 1^{er} janvier de chaque année et on soustrait 4 années complètes d'existence, ce qui permet de déterminer à quelle date ledit véhicule commencera sa 5^e année d'existence.

 **EXEMPLE**

Pour l'année 2003, l'équation est la suivante :

2003 – 4 ans = 1999

Ainsi, un véhicule mis sur la route le 1^{er} janvier 1999 aura 4 années complètes d'existence le 31 décembre 2003. Il commencera sa 5^e année d'existence le 1^{er} janvier 2004 et devra donc être immatriculé en tant que taxi avant cette date, puisqu'il doit être immatriculé en tant que taxi avant le début de sa 5^e année d'existence.

De plus, le nouveau règlement stipule qu'un véhicule immatriculé en tant que taxi doit être retiré de la route lorsqu'il atteint 10 ans d'âge.

 **EXEMPLE**

Pour l'année 2004, l'équation est la suivante :

1^{er} janvier 2005 – 10 ans = 1995

Ainsi, un véhicule mis sur la route le 1^{er} janvier 1995 aura 9 années complètes d'existence le 1^{er} janvier 2004 et devra donc être retiré de la route avant le 1^{er} janvier 2005, date à laquelle il aura atteint 10 ans d'âge.

Cette méthode de calcul est la même partout au Québec.

Période transitoire

Une période transitoire est décrétée pour les taxis ayant 10 ans d'âge au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Ainsi, le propriétaire d'un taxi ayant 10 ans au 26 juin 2003 a jusqu'au 31 mai 2004 pour changer son véhicule.



Message particulier aux chauffeurs de taxi

NE LAISSEZ RIEN À LA VUE DANS VOTRE VOITURE

Les postes de quartier 29 et 30 (Saint-Michel) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaitent éliminer les vols d'objets dans les véhicules taxi et les policiers sont d'avis que les chauffeurs font partie de la solution pour réduire cette activité criminelle.

Depuis mars 2003, le SPVM constate une recrudescence significative de vols dans les véhicules, principalement dans les taxis stationnés dans le quartier St-Michel. Ces vols sont perpétrés le plus souvent la nuit et l'élément le plus dérobé est la monnaie laissée à vue ou dans le coffre du véhicule par les chauffeurs de taxi. Ce sont des petits vols mais qui occasionnent beaucoup de frais, entre autres ceux facturés pour la réparation d'une vitre brisée. D'autres objets tels que les porte-monnaie, les cartes d'identité, les lunettes, les outils, les chargeurs, les disques laser, sont susceptibles d'attirer l'attention des voleurs.

Voici quelques conseils qui pourraient vous aider à prévenir ce type de crime :

- verrouillez vos portes;
- assurez-vous que vos fenêtres soient bien montées;
- amenez tout objet de valeur avec vous;
- ne laissez pas de monnaie, c'est justement ce que recherchent les suspects pour s'introduire dans votre véhicule.

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de police en composant le 9-1-1 si vous apercevez un individu rôder près des véhicules moteurs.

DES TAXIS

ET DES ARMES



Sandra Seegars, un commissaire du taxi de Washington (district de Columbia) vient de suggérer d'autoriser les 86 entreprises de taxi du district à se procurer un permis de port d'armes. Les chauffeurs qui auront suivi avec succès une formation de maniement des armes à feu recevraient une arme durant leur travail afin d'assurer leur sécurité.

Des chauffeurs ont signalé leur inquiétude face à la possibilité de voir certains de leurs confrères se mettre à tirer sur des clients pour des questions de pourboire ou de mécontentement sur le prix de la course.

D'autres se questionnent sur la responsabilité civile des entreprises lorsqu'un taxi traverse le District de Columbia pour pénétrer au Maryland ou en Virginie, là où le port d'armes n'est pas autorisé.

Pendant ce temps, à Montréal, la sécurité prime.

Le Bureau du taxi et du remorquage suggère aux chauffeurs de taxi quelques mesures de sécurité à prendre pour éviter des ennuis.

Ainsi, il est conseillé de bien observer le client lorsqu'il monte à bord du véhicule, demander une destination précise, se méfier si l'individu semble nerveux, et en cas de soupçon, prétexter un arrêt urgent (essence, dépanneur) pour aviser le service de police.

Le Bureau du taxi et du remorquage offre à tous les chauffeurs une vidéocassette intitulée « Prévenir les vols et les agressions... c'est possible ». Vous pouvez vous la procurer en appelant au Bureau du taxi et du remorquage.

Numéro 2003-083
Dossier 38-030715-023



Suspect recherché pour vol qualifié.

Le 14 juillet 2003 vers 21 h 45, le suspect se présente au guichet automatique situé au 1685 Rachel est, pour y commette un vol qualifié.

Rendu sur les lieux la victime aperçoit le suspect avec une enveloppe de dépôt à la main. La victime effectue donc son retrait et lorsque la transaction fut complétée l'individu s'approche d'elle et tente de prendre l'argent directement dans la chute en disant « j'prends le cash ». La victime saisit aussitôt les billets et une altercation éclate, le suspect réussit tout de même à quitter avec une partie de la somme.

Le suspect est un homme de race blanche, âgé d'environ 28 ans, mesurant 1,78m. Il a les cheveux bruns rasés et est assez costaud. Au moment du vol ; il portait une chemise à carreaux de couleur brune. Il tenait dans ses mains un sac de plastique. Lors du vol, le suspect portait un pantalon noir, une casquette foncée, et des lunettes de soleil.

Toute personne ayant des renseignements sur le suspect peut nous rejoindre de façon anonyme à **Info-Crime (514) 393-1133**. Une récompense pouvant atteindre 1 000 \$ est remise à la personne qui fournit des renseignements pouvant identifier et mettre en accusation cette personne. Le tout confidentiellement.

Numéro 2003-086
Dossier 48-030407-013



Deux suspects recherchés pour vol qualifié.

Le 07 avril 2003 vers 21 h 15, les suspects se présentent à la station service Ultramar, située au 8732 Sherbrooke est, pour y commettre un vol qualifié. Les suspects demandent au caissier la clé des toilettes et jusqu'à combien de cartouches de cigarettes ils peuvent acheter. Un peu plus tard le caissier se rend à l'extérieur afin de déverrouiller la porte des toilettes croyant que les clients avaient oublié la clé à l'intérieur. Au même moment il sent une pression sur son épaule, il se retourne et reçoit un coup de poing en pleine figure par l'un des suspects. Il tombe alors au sol et voit les suspects prendre la fuite en courant vers l'est sur la rue Sherbrooke est.

À son retour dans le commerce il constate qu'il s'est fait voler des cartouches de cigarettes. Le premier suspect est un homme de race blanche, parlant français âgé d'environ 20 ans, mesurant 1,72m. et pesant 68 kg. Il était vêtu d'un manteau en cuir noir.

Le deuxième individu est un homme de plus ou moins 20 ans, 1,88 m, très corpulent et vêtu d'un chandail blanc très ample.

Toute personne ayant des renseignements sur le suspect peut nous rejoindre de façon anonyme à **Info-Crime (514) 393-1133**. Une récompense pouvant atteindre 1 000 \$ est remise à la personne qui fournit des renseignements pouvant identifier et mettre en accusation cette personne. Le tout confidentiellement.

Numéro 2003-085
Dossier 20-030624-023



Suspect recherché pour supposition de personne.

Le 23 juin 2003 vers 09 h 30, un suspect se présente chez Birk's au 635 Catcarth à Montréal afin d'acheter une montre de 7 500 dollars avec une carte de crédit City Bank Master Card falsifiée.

Voyant que quelque chose n'allait pas avec la carte, le suspect dit qu'il doit aller au toilette et en profite par la suite pour quitter les lieux. Le suspect est un homme de race blanche, âgé d'environ 22 ans, mesurant 1,77m. et pesant 75 kg. Il a les cheveux foncés courts, il était vêtu d'un chandail jaune et de pantalon à careaux jaunes et rouge.

Toute personne ayant des renseignements sur le suspect peut nous rejoindre de façon anonyme à **Info-Crime (514) 393-1133**. Une récompense pouvant atteindre 1 000 \$ est remise à la personne qui fournit des renseignements pouvant identifier et mettre en accusation cette personne. Le tout confidentiellement.

Information touristique

Internet : www.tourisme-montreal.org
Téléphone : 1 877 BONJOUR (266-5687)

DEUX BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

Vieux-Montréal

Le bureau de renseignements touristiques du Vieux-Montréal, situé à l'angle de la place Jacques-Cartier et de la rue Notre-Dame, est ouvert tous les jours, du 3 septembre au 6 juin, de 9 h à 17 h. Les visiteurs peuvent obtenir : Guide touristique, Carte touristique, Guides Shopping et Restos, etc. Les visiteurs peuvent aussi acheter la Carte musée vendue au coût de 20 \$.

Centre-ville

Le Centre Infotouriste est situé au 1001, rue du Square-Dorchester (entre les rues Peel et Metcalfe). Il est ouvert tous les jours, à compter du 3 septembre, de 9 h à 18 h. Les visiteurs peuvent y obtenir des renseignements et publications, des services de réservation d'hôtels, de croisières et de tours de ville, de location de voiture, d'agence de voyage, de bureau de change, etc.

Des nouvelles

Quelques suggestions pour qui est à l'affût d'expériences gastronomiques, de découvertes nocturnes ou de formules d'hébergement inédites. Suivez le guide...

Brochette gourmande

Le légendaire hôtel Fairmont **Le Reine Elizabeth** (900, boul. René-Lévesque Ouest) a terminé un ambitieux et splendide programme de rénovation. Dans ce nouveau et somptueux décor, le restaurant **Le Beaver Club** poursuit fièrement la tradition de haute gastronomie qui lui a valu de nombreux honneurs.

Restaurant primé, **La Chronique** (99, avenue Laurier Ouest) propose une aventure gastronomique créative, sous le signe du raffinement et de la singularité.

Lauréat des Grands Prix du tourisme québécois en 2003, le restaurant **La Chronique** est sous la direction du réputé chef propriétaire Marc de Canck.

Situé sur le Plateau Mont-Royal, le restaurant **Le Pied de Cochon** (536, avenue Duluth Est) offre des créations culinaires d'une succulence réconfortante. Les amateurs de plats carnés et de charcuterie, d'huîtres et de foie gras s'y régalent, dans une atmosphère conviviale de brasserie parisienne.

Dans le Vieux-Montréal, le restaurant **Le Cabaret du Roy** (363, rue de la Commune Est) propose une reconstitution d'un cabaret du début de la colonie française. Les mets sont inspirés des us et coutumes alimentaires du XVIII^e siècle, et servis par des personnages en costume d'époque dans un cadre historique authentique.

Est-ce un bistro, une épicerie fine, un café ou un comptoir pour emporter? **Le Cartet** (106, rue McGill), situé dans le Vieux-Montréal, est tout cela à la fois et avec brio! Cuisine gourmande du marché et produits fins de grande qualité.

De 5 à 7, et jusqu'au milieu de la nuit

Le bar-restaurant **ArtBar Cluny** (257, rue Prince) est situé dans une ancienne fonderie et a intégré certains éléments de l'usine à son décor ultra moderne. Il joue la carte de l'audace, autant par ses cocktails inventifs et ses fantaisies culinaires que par l'originalité du décor et la nouveauté des événements culturels qui s'y déroulent.

Une visite au **Hard Rock Café** (1458, rue Crescent), mi-bar et mi-resto, permet d'entrer dans l'univers de la musique rock parmi une invraisemblable collection de souvenirs, d'effets personnels, de documents et de photos. Le service est vif et rythmé. Et le menu propose les grands « hits » de la cuisine américaine.

Tous les fervents de musique de jazz accourent à la **Maison du Jazz** (2060, rue Aylmer). Des artistes chevronnés sont en vedette chaque soir dans cette salle décorée de somptueux chandeliers, de sculptures murales art déco et d'objets hétéroclites dont un saxophone verseur de bière.

Le **Jello Bar** (151, rue Ontario Est), c'est la vie festive montréalaise à son meilleur. Ce lounge-bar, au décor rétro chic, est réputé pour ses nuits endiablées, ses soirées thématiques avec musique « live » et ses événements spéciaux. Le jazz, la salsa, le house, le hip-hop... tout y passe.

Le superbe triplex évidé du **Mile End Bar** (5322, rue Saint-Laurent) favorise les expériences et les itinéraires noctambules. L'aménagement unique de l'endroit a obtenu un Grand prix du jury au concours *Commerce Design Montréal 2003*. Il accueille une faune d'artistes et de gens branchés issus des nombreuses communautés culturelles.

Hôtels boutiques de grande classe

De style européen, l'**Hôtel Le St-James** (355, rue Saint-Jacques) éblouit par son architecture unique, son décor raffiné et son mobilier élégant. L'accueil et le service se font dans le respect de la plus haute tradition hôtelière. Grand prix du jury au concours *Commerce Design Montréal 2003*.

L'**Hôtel Gault** (449, rue Sainte-Hélène) séduit par son style contemporain, l'esthétique moderne de son mobilier et son éclairage recherché. La qualité du service est à la hauteur du modernisme des lieux. Grand prix du jury au concours *Commerce Design Montréal 2003*.

Oasis urbaine de confort et de détente, l'hôtel **Le Saint-Sulpice** (414, rue Saint-Sulpice) constitue un monde de luxe, de calme et de volupté. Cet hôtel élégant est dans la plus pure tradition des établissements urbains européens. Lauréat régional et national des *Grands Prix du tourisme québécois* en 2003.

Formules originales d'hébergement

Au cœur du quartier historique, de luxueux lofts accueillent les voyageurs : les **Apparts du Vieux-Montréal** (405, rue Saint-Dizier). Une attention particulière a été apportée au décor de ces appartements meublés afin de mettre en valeur l'authenticité de l'architecture : murs de pierre, poutres apparentes, boiseries travaillées. Lauréat régional des *Grands Prix du tourisme québécois* en 2003.

Récemment ouvert dans un édifice du centre-ville entièrement rénové, **Le Square Phillips Hôtel & Suites** (1193, place Phillips) propose la formule hôtel-appartement. Création du célèbre architecte Ernest Cormier, l'édifice à vocation industrielle a été complètement transformé pour abriter 80 studios et 80 vastes suites équipés d'une cuisinette des plus fonctionnelles.

L'ouverture prochaine d'un établissement **Hôtel W** (901, square Victoria), au centre du quartier international, permettra bientôt de vivre une expérience hôtelière unique, en accord avec les plus hautes exigences de raffinement des voyageurs d'aujourd'hui. De style urbain ultra contemporain, cet établissement de la chaîne Starwood se situera dans une classe à part.

De l'action au Palais des congrès

Voici une liste d'événements qui se dérouleront au Palais des congrès et qui attireront de nombreux visiteurs à Montréal.

8 au 11 octobre – The Human Proteome Organization

11 au 19 octobre – International Electrotechnical Commission

15 au 18 octobre – Academy of Managed Care Pharmacy

22 au 26 octobre – American Society for Bioethics and Humanities

24 au 25 octobre – Union des citoyens et citoyennes de Montréal

1 au 5 novembre – Ordre des infirmiers et infirmières du Québec

12 au 14 novembre – Congrès des enseignantes et enseignants – APEQ

Quelques événements majeurs de l'automne et du temps des fêtes

Village global : les années 60

Musée des beaux-arts de Montréal.

Événement marquant de l'automne 2003, cette exposition offre une vue d'ensemble des forces de l'imaginaire à l'œuvre au cours de cette décennie.

2 octobre 2003 au 18 janvier 2004

Halloween – Le Grand bal des citrouilles

Jardin botanique

Une envoûtante exposition comprenant plus de 600 citrouilles, petites et grosses, maquillées et costumées. Présentée pour la plus grande joie des petits et des grands.

3 octobre au 2 novembre 2003

Coup de cœur francophone

Différentes salles de spectacle

Pour une dix-septième année, Coup de cœur francophone ajoute sa touche de couleurs à l'automne déjà bien pourvu en coloris.

Couleurs chansons.

6 au 16 novembre 2003

Croque-insectes

Insectarium de Montréal

Un tour du monde en sept bouchées. Au menu : grillons au chocolat, criquets migrants à la mexicaine, biscuits aux larves et autres croustillants délices!

6 novembre au 7 décembre 2003

Le Défilé du Père Noël

rue Sainte-Catherine

Rien moins que 500 lutins, personnages, musiciens et figurants racontent l'histoire de Noël à travers le temps et les cultures et ouvrent le chemin au mythique vieillard à barbe blanche...

15 novembre 2003

Noël au Château Dufresne

Château Dufresne

Grâce à l'aménagement de certaines pièces et au décor créé par les objets décoratifs, le Château prend un air du temps des fêtes du début du XX^e siècle.

20 novembre 2003 au 11 janvier 2004

Dorures et parures de Noël

Jardin botanique

La serre principale est sertie de couronnes, de gerbes et de sapins plus scintillants les uns que les autres. Il fait bon se laisser envoûter par la magie de Noël.

5 décembre 2003 au 5 janvier 2004

Salon des métiers d'art du Québec

Place Bonaventure

L'événement marquant du magasinage des fêtes. Un nombre impressionnant de créateurs et d'exposants. Un incroyable choix de créations originales et d'objets authentiques de tout genre.

5 au 21 décembre 2003

Marche de Noël aux flambeaux

avenue du Mont-Royal

Des milliers de marcheurs, éclairés de chandelles, déambulent sur l'avenue du Mont-Royal dans une ambiance féerique.

6 décembre 2003

Bal des Boys

Club Soda

L'un des événements du Jour de l'An les plus prestigieux à Montréal. Diverses activités sont aussi prévues au cours de la semaine.

26 décembre 2003 au 1^{er} janvier 2004

Grand bal

place Jacques-Cartier

Pour la cinquième année consécutive, tous les Montréalais et les visiteurs sont invités à célébrer le Nouvel An sur la place Jacques-Cartier. Spectacle extérieur débutant à 21h, avec animation.

31 décembre 2003

Commentaires?... Questions?... Suggestions?

Courriel

dallaire.louise@tourisme-montreal.org

PONTIAC HEMLOCK TAXI

767-6666
931-6666

Du nouveau chez PONTIAC-HEMLOCK

LE TRANSPORT ADAPTÉ, UN MARCHÉ QUI VOUS REVIENT

Vous savez tous que le transport adapté est partie intégrante de notre travail. De plus, il s'agit d'un marché en expansion dû au vieillissement de la population.

Innovatrice à tous les niveaux, particulièrement en transport adapté, la firme Pontiac-Hemlock vous invite à communiquer avec elle pour fixer une rencontre afin de vous informer de dangers qui vous guettent et des alternatives qui vous sont offertes.

Pour prendre rendez-vous ou pour toute information :

(514) 767-6666 / (514) 931-6666

Nous vous attendons en grand nombre !

ENTENTE AVEC GM ET CHRYSLER

Pontiac-Hemlock a une entente avec GM et Chrysler afin de faire bénéficier les propriétaires de taxi d'escomptes de **3 000 \$ à 5 000 \$** à l'achat d'un véhicule neuf.

Pontiac-Hemlock tient à en faire bénéficier tous les propriétaires de taxi qui font partie de nos membres. **Contactez-nous !**

TAXI ADAPTÉ

Face à l'obtention de contrats de service avec plusieurs centres et hôpitaux, nous nous devons de recruter de nouveaux membres ayant un véhicule adapté pour desservir adéquatement cette clientèle



**Vous aimeriez placer de
la publicité dans nos pages ?**

**Vous avez des questions à nous
poser, des sujets ou des articles à
nous proposer, des commentaires
à formuler ?**

CONTACTEZ-NOUS !

Taxi Le Journal

Bureau du taxi et du remorquage
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Téléphone **(514) 280-6600**

Fax **(514) 280-6596**



Rédaction

Richard Leblanc
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Graphisme et illustration

Cécile Dion

Impression

Ville de Montréal

Le Taxi-Scoop est publié par le

Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Téléphone : (514) 280-6600

Fax : (514) 280-6596

**Le Taxi-Scoop est imprimé à 5 500 exemplaires.
4 fois l'an. Il est distribué gratuitement aux
chauffeurs de taxi de l'île de Montréal.**

ISSN 1480-6193